

11 mai 2026

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 11 mai 2026
à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers
suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Tyna Mathews, Robin Pilon,
Jean Denis, Gabriel Marakis;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la
Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur
général adjoint Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance :
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement.
8. Adoption **modifiée** de Règlements.
 - a) Règlement N° 03-2026 modifiant le Règlement de zonage no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte ».
 - b) Règlement no 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts.
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Quote-part téléphonie IP de la MRC de Papineau 2026 ;
 - b) Aqua Data - Complétion formulaire économie eau potable ;
 - c) Déneigement – Coop Santé de Thurso ;
 - d) Mandat juridique – clause résolutoire lot Touski-fit
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
 - b) Accès universel aux pompes à insuline pour un diabète insulino-dépendant au Québec ;
 - c) Tournoi de golf annuel Guy Therrien du 2 juin 2026 ;
 - d) Soirée reconnaissance – Corporation Loisirs Papineau ;
 - e) Inscription AGA – Réseau Biblio de l'Outaouais ;
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Ouverture - Appel d'offres public pour l'achat d'un souffleur à neige 2026TH-SN02 ;
 - c) Vidange des boues des installations municipales de traitement des eaux usées ;
12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
 - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
 - b) Autorisation temporaire de stationnement sur la rue Galipeau (mai à septembre 2026) ;
 - c) Sécurité sur roues – Fermeture de rues et participation financière pour achat bicyclette ;

11 mai 2026

14. Rapport de la mairesse.
15. Varia / Affaires nouvelles :
 - a) Achat tondeuse autoportée à rayon de braquage zéro.
16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
17. Levée de la séance.

Rés. : 2026-05-430

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-431

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 13 avril 2026 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 13 avril 2026 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-432

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt par le greffier-trésorier et directeur général de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois d'avril 2026 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 03-2018 (*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs de dépenser du conseil*) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 02 ; Fin à 18 h 19.

Rés. : 2026-04-433

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

11 mai 2026

QU'en date du 18 mars 2026, il n'y a eu aucune demande référendaire.

QUE le *Règlement 03-2026 modifiant le Règlement de zonage no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte »* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-04-434

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-435

CONSIDÉRANT la téléphonie IP utilisée dans les établissements de la Ville de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture 205691 de la MRC de Papineau au montant de 4 218.30\$ pour les frais de téléphonie IP pour l'année 2026 ;

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 701 90 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-436

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition #26-196 du 7 mai 2026 de Aqua Data au montant de 2 550\$ plus taxes applicables, pour l'offre de services professionnels - soutien technique pour la complétion du formulaire *Bilan annuel de la stratégie municipale d'économie d'eau potable (2025)*.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-437

CONSIDÉRANT l'entente de déneigement avec la Coop Santé de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

11 mai 2026

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le remboursement du déneigement du stationnement de la Coopérative de solidarité en soins de santé de Thurso au coût de 2 085 \$ taxes incluses pour l'hiver 2025-2026.

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 330 00 499.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-438

CONSIDÉRANT la vente du lot 6 516 928 faite par la Ville à Les Minis-Entrepôts Touski-Fit Inc. publiée le 3 mai 2023 sous le numéro 27 993 067;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat signée contient une clause de résolution qui obligeait l'acheteur, dans un délai maximal de deux (2) ans, de faire la construction d'un bâtiment commercial d'une superficie minimale de cinq mille pieds carrés (5000 p²) servant à l'entreposage résidentiel à la satisfaction de la Ville, à défaut de quoi la Ville peut exercer la clause résolutoire prévue à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de l'acheteur, la Ville a adopté la résolution 2024-07-244 le 8 juillet 2024 acceptant de repousser le délai de construction de douze (12) mois, soit au 2 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de l'acheteur, la Ville a adopté la résolution 2025-02-036 le 10 février 2025 acceptant de repousser le délai de construction de douze (12) mois, soit au 2 mai 2026;

CONSIDÉRANT que malgré les délais écoulés, l'acheteur n'a toujours pas respecté cette obligation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville d'exercer la clause résolutoire contenue à l'acte de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. afin de prendre toutes les mesures légales requises afin d'exercer la clause résolutoire permettant à la Ville de reprendre possession du lot 6 516 928, suivant les modalités et conditions de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente mentionné au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-439

CONSIDÉRANT que le diabète auto-immun de l'adulte et d'autres formes de diabète insulino-dépendants sont des maladies chroniques incurables nécessitant une gestion rigoureuse et continue de la glycémie afin de prévenir des complications graves, notamment les amputations, la cécité et l'insuffisance rénale ;

11 mai 2026

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d'hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie ainsi que la santé mentale des personnes atteintes ;

CONSIDÉRANT que le programme public québécois actuel limite l'accès aux pompes à insuline selon des critères d'âge ou liés au moment du diagnostic, ce qui crée une iniquité importante pour les adultes vivant avec un diabète insulino-dépendant ;

CONSIDÉRANT l'INESSS (L'institut national d'excellence en santé et en services sociaux) a recommandé, dès 2022, l'élargissement de l'accès à ces dispositifs en éliminant les restrictions d'âge ;

CONSIDÉRANT que l'investissement dans ces technologies permet de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant des complications nécessitant des soins coûteux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande officiellement au gouvernement du Québec d'étendre le Programme d'accès aux pompes à insuline à l'ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d'âge ni discrimination liée au moment du diagnostic ;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sonia Bélanger, ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et parrain de la pétition visant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec ;
- Monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais ;
- Ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-440

CONSIDÉRANT le tournoi de golf annuel Guy Therrien 2026 au profit de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation qui aura lieu le 2 juin 2026 à l'Auberge et au Golf Héritage de Notre-Dame-de-la-Paix ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les personnes ci-dessous à participer audit tournoi de golf au coût de 140\$ par personne (incluant golf, voiturette, super et cadeaux):

- Madame Mélanie Boyer, mairesse ;
- Monsieur Philippe Boivin, conseiller ;

11 mai 2026

- Monsieur Daniel Lafleur, conseiller ;
- Monsieur Jean Denis, conseiller ;

QU'un budget de 560 \$ soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 701 90 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-441

Papineau : CONSIDÉRANT la soirée Reconnaissance de la Corporation Loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'achat de sept (7) billets à 35 \$ chacun, pour la soirée Reconnaissance de la Corporation Loisirs Papineau qui aura lieu à Duhamel le 14 mai 2026, pour les personnes suivantes :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|-----------|
| - M. Jason Carrière | Coordonnateur des loisirs | 1 billet |
| - Mme Sylvie Mayrand Braney | Golf | 2 billets |
| - M. Robin Duguay | Curling | 2 billets |
| - M. Charles Côté | Karaté | 2 billets |
| - Jasmine Maillé-Payer | Athlète junior | 1 billet |

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 62104 649.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-442

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement des personnes mentionnées ci-dessous, à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais le samedi 6 juin 2026 à Chelsea, au coût de 30 \$ par personne plus taxes applicables :

- | | |
|------------------|----------------------------|
| - Hélène Laprade | bibliothécaire responsable |
| - Lyne Boivin | préposée bibliothécaire |

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 70230 649.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-443

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2026TH-SN02 pour l'achat d'un souffleur à neige ;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumission, trois (3) soumissions ont été déposées, à savoir :

- | | |
|-------------------|---------------|
| - J.A. Larue Inc. | 274 732.76 \$ |
|-------------------|---------------|

11 mai 2026

- Vohl Inc. 240 585.19 \$
- J.R. Brisson Equipement Ltée 212 703.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2026TH-SN02 pour l'achat d'un souffleur à neige, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission la plus basse, soit J.R. Brisson Equipement Ltée au montant de 212 703.75\$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

QUE la présente résolution et devis d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-444

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso doit procéder à la vidange des boues des installations municipales de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la complexité technique et environnementale reliée à la préparation du devis pour les travaux de vidange, de transport et de disposition des boues ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recourir à une firme spécialisée afin d'assurer la conformité du devis aux exigences réglementaires et aux besoins opérationnels de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels requis à la préparation dudit devis ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général, à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une firme spécialisée pour la préparation du devis d'appel d'offres public relatif à la vidange, au transport et à la disposition des boues des installations municipales ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier, à signer tout document pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-445

CONSIDÉRANT que des travaux de construction auront lieu à la garderie, et ce, de mai à septembre;

CONSIDÉRANT que ces travaux entraîneront une perte d'espace et créeront un enjeu de stationnement pour les travailleurs, les parents ainsi que les employés de la construction;

11 mai 2026

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Les Colibris a adressé une requête à la municipalité afin de pallier des enjeux de stationnement;

CONSIDÉRANT que la rue Galipeau est actuellement régie par une interdiction de stationnement sur les deux côtés en raison de la présence d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun stationnement public ni rues à proximité permettant de répondre à ces besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité accorde, à titre temporaire, une permission de stationnement sur le côté ouest de la rue Galipeau sur une distance de cinquante (50) mètres au sud et de cinquante (50) mètres au nord de l'entrée du Centre de la petite enfance;

QUE cette mesure soit en vigueur pour la durée des travaux, soit de mai à septembre inclusivement;

QUE toute signalisation nécessaire soit mise en place afin d'assurer la sécurité des usagers, incluant les cyclistes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-446

CONSIDÉRANT l'organisation de la Journée Sécurité sur roues à Thurso par le Club Optimiste de Thurso en 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des participant(e)s :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation du stationnement du Parc Michel-Giroux pour la Journée de Sécurité sur roues le samedi 6 juin 2026.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture d'une section de la rue Bill-Clément, de 9 h à 13 h le 6 juin prochain.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la participation financière pour l'achat d'une bicyclette au montant de 250 \$.

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 190 00 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-05-447

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso doit assurer l'entretien efficace des espaces verts, parcs municipaux et terrains appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les équipements actuellement utilisés pour la tonte du gazon présentent des limites en matière d'efficacité, de temps d'exécution et de coûts d'entretien;

11 mai 2026

CONSIDÉRANT qu'une tondeuse autoportée à rayon de braquage zéro permet d'optimiser les opérations de coupe, de réduire le temps de travail et d'améliorer la qualité de l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'acquisition d'une tondeuse autoportée à rayon de braquage zéro afin de répondre aux besoins du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une tondeuse autoportée à rayon de braquage zéro pour les besoins du Service des travaux publics au montant de 17 862.83\$ taxes incluses;

QUE le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 23 070 03 000.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions sur les points de l'ordre du jour :

Début à 18 h 44 ; Fin à 18 h 56.

Rés. : 2026-05-448

MONSIEUR DANIEL LAFLEUR PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 57.

Adoptée à l'unanimité.

Mélanie Boyer
Mairesse

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Mairesse